

Greffé
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A.R.L. A.S.M. PROTOTYPES
12 Rue Pasteur - BP 42
27530 EZY SUR EURE

Dépôt effectué par :

Scp SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Etien
Résidence du Palais - 6 Boule-
Vard Georges Chauvin
27000 EVREUX

Numéro RCS : EVREUX B 441 238 409

<35619/2002B00166>

Pièces déposées le 11/05/2007

Numéro : 2701577

Procès-verbal d'Assemblée du 23/04/2007
- Nomination de Co-gérant

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR
Soumis à Tva	7,56 EUR
Montant Tva	1,48 EUR
TOTAL T.T.C.	14,94 EUR

L'un des Greffiers associés



A.S.M. PROTOTYPES
S.A.R.L. au capital de 7.500 Euros
SIEGE SOCIAL : EZY SUR EURE (27530)
441 238 409 RCS EVREUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 AVRIL 2007

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 23 avril 2007 à 12 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur ^{Mme} Daniel GARNIER | |
| propriétaire de | 51 part |
| - Monsieur Serge MARAGE | |
| propriétaire de | 49 parts |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel GARNIER, gérant.

La feuille de présence vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président, permet de constater que la totalité des parts sociales est représentée à l'Assemblée qui peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- nomination d'un co-gérant,
- pouvoirs pour les formalités.

Enfin, la discussion est ouverte.

Hs DG

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur Serge MARAGE né à VERVIGNY (YONNE) le 25 Février 1944, domicilié 54, Chemin Gallardon – 28500 CHERISY, aux fonctions de co-gérant de la Société pour une durée indéterminée à compter du 23 Avril 2007.

Le gérant représente la Société à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Monsieur Serge MARAGE percevra une rémunération brute mensuelle de 5.711,89 Euros par mois sur douze mois.

Il aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

Le contrat de travail de Monsieur Serge MARAGE en qualité de cadre technico-commercial est suspendu.

En cas de cessation de ses fonctions de gérant pour quelque cause que ce soit, Monsieur Serge MARAGE retrouvera sa fonction de salarié de la Société, avec son ancienneté à compter du 02 avril 2002, date d'entrée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Serge MARAGE déclare accepter ses fonctions de gérant et n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises par la loi et afférentes à la résolution ci-dessus adoptée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Bon pour acceptation des
fonctions de gérant

